GRAND CONCOURS "Parrainer c'est gagner !"

Règlement "Parrainer c'est gagner !"

Article 1 • Objet
Du 1er mai au 31 octobre 2009 JARDINOT - Le Jardin du Cheminot, organise un grand concours gratuit, sans obligation d'achat, intitulé "Parrainer c'est gagner !".

Article 2 • Participants
Le concours est ouvert à tous les adhérents de l'association sans aucune restriction.

Article 3 • Conditions de participation
La participation au concours se fait exclusivement en utilisant le bulletin d'adhésion spécifique (photocopie acceptée) figurant dans les magazines "La Vie du Jardin et des Jardiniers" n° 371 de mai/juin, n° 372 de juillet/août et n° 373 de septembre/octobre.
Pour être valide, tout bulletin doit être envoyé à l'adresse suivante au plus tard le 31 octobre 2009, cachet de la poste faisant foi :
Le Jardin du Cheminot - 9 quai de Seine - 93584 St Ouen Cedex

Article 4 • Principe du concours
Pour concourir, il suffit de réaliser un ou plusieurs parrainages.

Article 5 • Lots mis en jeu
Les lots mis en jeu sont :
1er et 2e prix : un voyage pour deux personnes en Jordanie dans les conditions proposées dans le magazine n° 371 de mai/juin 2009.
3e et 4e prix : un voyage pour deux personnes en Bretagne dans les conditions proposées dans le magazine n°371 de mai/juin 2009.

Article 6 • Attribution des prix
Les trois premiers prix sont attribués aux 3 parrains ayant réalisé le plus d'adhésions. En cas d'ex aequo un tirage au sort déterminera le classement final.
Le quatrième prix est attribué, par tirage au sort, parmi les autres parrains ayant réalisé au moins une adhésion.

Article 7 • Information des gagnants
Les gagnants seront avertis individuellement au plus tard le 30 novembre 2009.
Les résultats seront publiés dans le n° 375 de janvier/février 2010 de "La Vie du Jardin et des Jardiniers".

Article 8 • Remise des prix
La remise des prix s'effectuera au siège de l'association à Paris.
Les lots ne sont ni échangeables ni remboursables.

Article 9 • Droits d'utilisation
JARDINOT se réserve le droit de faire état des noms, prénoms, lieux de résidence et images photographiques des gagnants, dans le cadre du présent concours, sans que cela confère un droit de rémunération autre que celui des prix.

Article 10 • Limitation
Aucune autre formule de parrainage ne sera prise en compte pendant la durée du concours.

Article 11 • Acceptation des clauses du règlement
La participation au concours suppose l'acceptation totale de toutes les clauses du présent règlement.

Parrainer c'est gagner !

Parrainé par : _____

N° adhérent : 1 0 0 _ _ _ _ _

Bulletin d'adhésion

☐ Monsieur ☐ Madame ☐ Mademoiselle

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

Code Postal : _ _ _ _ _ Ville : _____

Tél. : *(facultatif)* _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Courriel : _____ @ _____

Date de naissance : _ _ _ _ _ _

☐ Souhaite être rattaché au comité **n°** _ _ _ _ _ _

de _____

Si vous ne le connaissez pas, souhaitez-vous être rattaché au comité le plus proche :
☐ de mon domicile
☐ de mon lieu de travail. Si **oui**, précisez : _____

☐ Ne souhaite pas être rattaché à un comité local (dans ce cas, je sais que mes commandes de fournitures horticoles me seront envoyées directement à mon domicile moyennant une participation forfaitaire aux frais de transport).

CADRE RÉSERVÉ AUX AGENTS SNCF
Numéro d'immatriculation SNCF (pour les prélèvements)
_ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _
Indice de retraite *Clé (lettre)*

J'adhère au Jardin du Cheminot
Date **Signature**

Tarif "Adhérent": abonnement et adhésion à tarif préférentiel : 19,00 €
Tarif "Cheminot": abonnement et adhésion à tarif préférentiel : 14,00 €

Mode de règlement

Prélèvement bancaire

☐ Autorise le prélèvement bancaire. A cet effet, je joins un **RIB** et je remplis l'autorisation de prélèvement ci-dessous.

Titulaire du compte

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

_____

Code Postal : _ _ _ _ _ Ville : _____

Désignation du compte à débiter

Code Établissement _ _ _ _ _ **Guichet** _ _ _ _ _

N° de Compte _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ **Clé R.I.B.** _ _

N° National d'émetteur
412 299

Organisme créancier
Le Jardin du Cheminot
23 rue Yves Toudic
75481 PARIS CEDEX 10

Établissement teneur du compte à débiter

_____

Adresse : _____

_____

Code Postal : _ _ _ _ _

Ville : _____

J'autorise l'établissement teneur de mon compte à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet, tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné ci-dessus. En cas de litige, je pourrai en faire suspendre l'exécution sur simple demande à l'établissement teneur de mon compte. Je règlerai le différend directement avec le créancier.

Date **Signature**

Chèque bancaire

☐ Je joins un chèque bancaire **à l'ordre du Jardin du Cheminot**.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application des articles 39 et suivants de la loi du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser au service adhésions par courrier :

Le Jardin du Cheminot • Service Adhésions
9 Quai de Seine 93584 SAINT-OUEN CEDEX